

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON



DMST 2022 - 08 - 19

DECISION DU MAIRE

Contrat de Surveillance
Toilettes Publiques
Rue de Provence
Place du Docteur Robert

Avec

Ets MPS

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 2020-03-06 SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition de l'**Ets MPS TOILETTES AUTOMATIQUES 40230 JOSSE** relative au contrat de surveillance des toilettes publiques situées Rue de Provence et Place du Docteur Robert comprenant 2 visites annuelles sur 1 an.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer avec l'**Ets MPS TOILETTES AUTOMATIQUES** le contrat de surveillance pour les toilettes publiques situées Rue de Provence et Place du Docteur Robert pour un montant annuel de **2 500,00 € H.T pour les deux sites et par an**. Contrat d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} Octobre 2022 et renouvelable par tacite reconduction ne pouvant pas excéder trois ans.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de SISTERON, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'**Ets MPS TOILETTES AUTOMATIQUES 40230 JOSSE**.

Fait à SISTERON, le 07 OCTOBRE 2022

Le Maire,

D. SPAGNOU